

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 2 juillet 2020

### **L'Assurance retraite Île-de-France et l'Agirc-Arrco lancent une expérimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020 pour une sortie d'hospitalisation coordonnée**

**Faciliter le retour à domicile des retraités après une hospitalisation grâce à une prise en charge coordonnée, rapide et personnalisée : c'est l'objectif d'un nouveau service proposé par l'Assurance retraite Île-de-France et la retraite complémentaire Agirc-Arrco.**

Les sorties d'hospitalisation sont souvent des périodes particulièrement critiques pour les retraités. Afin de favoriser leur rétablissement dès leur retour à domicile et de préserver ainsi leur autonomie, l'Assurance retraite Île-de-France et la retraite complémentaire Agirc-Arrco lancent un nouveau service, qui sera expérimenté dans les établissements de santé parisiens du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020.

Ce dispositif expérimental repose sur une **coordination optimisée des prestations** d'aide au retour à domicile après hospitalisation (ARDH) de l'Assurance retraite et l'aide à domicile momentanée (ADM) de l'Agirc-Arrco.

Il s'organise autour d'un ensemble de prestations accessibles au retraité quel que soit son âge, avec la garantie d'être accompagné tout au long de sa convalescence :

- déblocage rapide, dans les 48 heures, d'un forfait de 10 heures pour des aides à domicile sans reste à charge pour le retraité (ménage, préparation des repas à domicile, aide aux courses, etc.) ;
- évaluation des besoins pour la mise en œuvre d'aides humaines complémentaires réalisée par un professionnel au domicile du retraité ;
- accompagnement de 3 mois incluant notamment des actions de prévention (prévention des chutes, nutrition, adaptation du logement, aides techniques, etc.).

Cette expérimentation s'adresse dans un premier temps aux **retraités de l'Assurance retraite et de l'Agirc-Arrco, domiciliés et hospitalisés à Paris, sans conditions de ressources ni d'âge.**

Le recours au dispositif est simple et rapide notamment grâce à la mise en place d'un formulaire de demande mis à disposition des professionnels de santé.

Par ailleurs, les retraités peuvent effectuer une demande d'aide grâce à la mise en place d'un numéro de téléphone dédié à ce service.

Celle-ci doit être formulée au plus tard 8 jours après le retour à domicile.

En fonction du bilan de l'expérimentation, ce dispositif pourra être étendu à toute l'Île-de-France en 2021.

Les retraités franciliens qui ne remplissent pas les conditions de résidence et/ou qui ne sont pas hospitalisés dans un établissement de santé parisien peuvent, comme actuellement et en fonction de leur situation, bénéficier d'une aide au retour à domicile après hospitalisation proposée par l'Assurance retraite Île-de-France ou de l'aide à domicile momentanée de l'Agirc-Arrco.



### **L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale**

*L'Assurance retraite Île-de-France gère la retraite du régime général en assurant la tenue des comptes des assurés, le calcul et le paiement des retraites et des prestations d'action sociale. Elle mène également une politique de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Au coeur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr) (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des paiements de la retraite, etc.). Plus d'informations sur [lassuranceretraite-idf.fr](http://lassuranceretraite-idf.fr).*

Contact presse :

Elodie Malet – Assurance retraite Île-de-France – [elodie.malet@cnav.fr](mailto:elodie.malet@cnav.fr)

Plus d'infos sur [lassuranceretraite-idf.fr](http://lassuranceretraite-idf.fr)



*L'Agirc-Arrco est le régime de retraite complémentaire des salariés du privé. Géré par les partenaires sociaux, il est obligatoire et repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. En 2019, 18,8 millions de salariés ont cotisé à l'Agirc-Arrco et ces cotisations ont servi à verser leur retraite à 12,7 millions de retraités pour un montant total de 83 milliards d'euros.*

*L'Agirc-Arrco mène aussi une action sociale en direction de publics fragilisés : retraités, actifs, aidants familiaux, demandeurs d'emploi, personnes en perte d'autonomie. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco pour un budget global d'environ 330 millions d'euros.*

Contact presse :

Virginie Belloir – Agirc-Arrco – [dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:dc.presse@agirc-arrco.fr) – 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94

Plus d'infos sur [agirc-arrco.fr](http://agirc-arrco.fr)

